

## La page agricole (végétale)

Nous avons échappés aux orages de grêle, les arbustes ont résisté à la sécheresse, et le bilan hydrique de l'été n'a pas été si mauvais que ça.

### Les récoltes de l'été ...

Début juillet : première récolte de cassis

- Cassis Andéga (100 pieds) : 6.5 kg  
→ transformés en sirop de cassis

Mi-juillet : deuxième récolte de cassis

- Cassis Tradimel (100 pieds) : 5.5 kg → au congélateur

Puis les groseilles (18 au 24 juillet)

- Groseille Wilder (100 pieds) : 6.2 kg  
→ transformés en confiture de groseille
- Groseille Mulka (100 pieds) : 30,8 kg → au congélateur

Les framboises d'été (1ère quinzaine de juillet) n'ont pas été très productives.

- Framboises (500 pieds) : 13 kg

### Au final, on peut dire que :

- Les **cassis** ont souffert de la canicule. Les baies ont « cuit » sur place. Le sirop de cassis n'est pas aussi gouteux que celui des années précédentes : cueillis trop tôt (manque de maturité?)
- Il y a eu une belle récolte de **groseilles**. C'est plutôt prometteur. Et en plus, la récolte a été plutôt rapide car les grappes possèdent une tige assez longue, ce qui facilite la cueillette. Mais l'écart entre les 2 variétés est plutôt surprenant : plantées en même temps les groseilles Mulka ont donné 5 x plus que les groseilles Wilder !!
- **Framboises d'été** : la récolte du mois de juillet a plutôt été décevante. Les framboisiers n'ont encore pas rattrapé leur retard lié aux mauvaises conditions de plantation : sol mal préparé et détrempé, plants assez petits/fragiles.

### En conclusion :

Nous avons eu de la chance car le Livradois n'a pas été aussi durement touché que d'autres régions par la sécheresse et les températures caniculaires.

Les rendements escomptés en régime de croisière (environ 3 ans pour cassis/groseille et normalement 2 ans pour framboise/mûre) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Produits			Cassis	Groseille	Framboise	Mure	Totaux
<b>Récolte</b>							
Nbre plants	nbre		200	200	500	20	920
Rendement végétal	kg/plants		1,5	2,5	0,8	2,5	
Qté récoltée	kg		300	500	400	50	1 250

A titre d'exemple / cassis Tradimel (100 plants)

2018 (année 1) : 1,2 kg → 120 g / plant

2019 (année 2) : 5,5 kg → 550 g / plant

2020 (année 3) : 300 kg → 1,5 kg / plant (prévisionnel)

## La page agricole (animale) et l'histoire des abeilles orphelines ...

### Samedi 15 juin : début de l'aventure apicole → 3 ruches pour commencer

Deux colonies un peu faible (R1 et R3). Et une colonie assez forte (R2).

Les conditions météorologiques du printemps n'ont pas été favorables. L'apiculteur de la Haute-Loire (qui nous livre les essaims) a perdu sa « première fournée » d'essaims. Il a été obligé de tout recommencer. Au final, dans le lot, il y a quelques essaims un peu plus faibles. Il va falloir les aider un peu (nourrissage).

### Jeudi 27 juin : un essaim sauvage à récupérer

En arrivant au village jeudi, les filles de la gym m'emmènent sur la place pour me montrer un essaim sauvage sur le devant de la porte d'une maison inhabitée. Et voilà, c'est parti pour l'expérimentation (bon, ben comment je fais ?). Heureusement, il y a un voisin qui fait un peu d'apiculture et qui vient me donner un coup de main (en fait, c'est lui qui fera entièrement l'opération). Et voilà, les abeilles ont été en-ruchée. Je reviendrais le vendredi soir (un peu tard) avec François pour transporter la ruche jusqu'à La Brugière. C'est super: on a une belle colonie (R4) !!

### Mercredi 3 juillet : pose de hausses

Les 2 ruches plus faibles démarrent vraiment doucement. Par contre, dans les 2 autres, ça travaille dur !! On se dit que ça vaut le coup d'essayer de mettre des hausses sur ces deux là : R2 + R4 (l'essaim sauvage) ... nous aurons peut-être un peu de miel cette année.

*Normalement, les essaims dits « de l'année » (nous sommes dans ce cas là) ne sont pas encore assez forts pour produire suffisamment de miel et donc pour qu'on puisse escompter une récolte.*

### Dimanche 14 juillet : observation R4

Il fait beau, et nous décidons d'aller observer la ruche R4. Et là, c'est la surprise, il n'y a que du miel, pas de couvain !! Autrement dit, il y a 10 cadres entièrement remplis de miel et pas une seule trace de cellules de bébés abeilles !!! Conclusion : il n'y a pas de reine dans cette ruche !!

### Jeudi 18 juillet : opération « sauvetage de la ruche orpheline »

Pour résoudre la problématique de la ruche orpheline, il y a 2 solutions :

1. acheter une reine et l'introduire dans la ruche,
2. introduire du couvain jeune dans la ruche (couvain de moins de 3 jours) pour que les abeilles « fabriquent » elles mêmes une nouvelle reine.

Après discussion avec mon amie Françoise (voisine factrice-apicultrice), nous allons essayer la solution 2. Il s'agit d'introduire dans la ruche orpheline un cadre avec du couvain de moins de 3 jours (cadre que l'on prends dans une autre ruche, en bonne santé). Et bien, même avec la loupe, je peux vous dire que ce n'est vraiment pas évident de voir le contenu des cellules, et de distinguer un petit œuf de type « grain de riz », d'une larve blanche en cours de formation !! Bref, voilà le programme : échanger un cadre de miel (de la ruche R4 orpheline) avec un cadre de couvain (de la ruche R3 populeuse).

Et la chance fut avec nous ce jour là, car dans la ruche R3 nous avons trouvé, savez vous quoi? Un cadre avec des cellules royales (6 ou 7) et des œufs tout neufs dans ces cellules. Bref le cadre idéal, celui qu'il nous fallait pour notre « opération reine ». Les abeilles de la ruche orpheline n'auront plus qu'à nourrir ces larves qui devraient devenir des reines. Les abeilles de la ruche R3, avaient décidé de re-mèrer c'est à dire de se fabriquer une nouvelle reine. Pourquoi ? ça, c'est une autre histoire.

### Samedi 10 août : une reine dans la ruche R4

L'opération a bien réussi, nous avons observé la reine dans la ruche R4 et en plus il y a déjà du couvain !!

### Dimanche 11 août : la récolte

Notre première récolte de miel (hausse de la ruche R3) : 7 cadres bien remplis.

# La page agricole (« minérale »)

## Le bâtiment agricole

Le bâtiment agricole, en bref :

- 1) Les fondamentaux : on fait simple, efficace et pas trop coûteux.
- 2) Le permis de construire : c'est OK
- 3) Le financement : on a déposé une demande de subvention toute une aventure (c'est raconté juste là dessous)
- 4) Le début des travaux : cet automne (normalement fin oct. début nov)

Mais cet été, on s'est occupé de la préparation du chantier, c'est à dire du nettoyage général. Et comme il y avait du monde pour le grand WE du 15 août, nous avons organisé un chantier jeunes, et moins jeunes :

- nettoyage des abords (extérieur) : coupe et dessouchage des arbres à proximité (2 sapins, 1 sureau)
- nettoyage intérieur : démontage du poulailler, évacuation du « bazar »
- débroussaillage général + quelques voyages à la déchetterie

## Le dossier de demande de subvention

Nous sommes dans la phase d'avant-projet et comme je vous l'avais dit dans l'épisode précédent : avant de commencer les travaux (la toiture dans un premier temps), il faut se positionner par rapport aux demandes de subventions. Il y a de nombreuses aides possibles pour les projets qui entrent dans le cadre de la revitalisation des zones rurales. Nous allons donc essayer de rentrer dans le Programme de développement rural d'Auvergne (PDR 2014-2020). Dans notre situation (nouvelle installation / zone de montagne / production en AB / ...), l'aide est conséquente (40 à 50% des dépenses HT), mais le dossier, sans être vraiment complexe, est plutôt volumineux.

Bien évidemment, il est nécessaire de démontrer :

- l'existence de la structure : statut juridique, statut social, ...
- la pertinence du projet en terme de viabilité (étude de marché / étude de rentabilité), vivabilité (temps de travail), et respect de l'environnement (étude d'impact environnemental)
- la compétence du porteur de projet : capacité agricole, formations, stages, ...

Il est également nécessaire de justifier l'ensemble des dépenses, autrement dit, de pouvoir fournir les devis pour l'ensemble des travaux, pour les équipements et le matériel de travail. Bref, ça fait du taf !!

Et en plus, même si ça paraît simple en première approche, les choses se compliquent au fur et à mesure de la compréhension des subtilités administratives de l'affaire.

En effet, tout d'abord pour le même bâtiment, il est nécessaire de déposer 2 dossiers car :

- une partie du bâtiment entre dans le cadre de l'opération 4.1.4 « Aide à la diversité des productions agricoles » avec un taux de subvention à 50%
- une autre partie dans le cadre de l'opération 4.2.2 « Aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et de circuits courts » avec un taux de subvention à 40%

Puis, en lisant les petites lignes, il s'avère qu'il faut également une étude préalable de faisabilité, et que celle-ci doit être réalisée par un prestataire extérieur. Ce qui complique encore un peu la donne. Bon, après discussion avec la chambre d'agriculture, il s'avère que l'étude de rentabilité et l'étude de marché peuvent être réalisées par le candidat lui-même. (*L'information n'était pas vraiment fiable comme nous le verrons plus tard*). Après quelques hésitations : prendre la prestation de la chambre d'agriculture ou faire moi-même, j'opte pour la solution 2, qui me semble plus économique et plus appropriée à ce moment là (*ce que je regretterai plus tard*).

Donc voilà, ça nous a bien occupé cet été. J'ai refait des tableaux excels, j'ai rajouté des plantations et des ruches pour la rentabilité, ... On a couru après les devis : la réfection des murs, les huisseries, les cloisons, le ragréage des sols, la plomberie, l'électricité, l'isolation, la ventilation, le chauffage, mais aussi les plans de travail, la plonge, les réchauds, les gamelles, ... Au final, il n'est pas si facile que ça de se projeter dans le chantier n° 2 (le bâtiment agricole) alors que le chantier n° 1 (la grange) n'est pas vraiment fini !!

Mi sept. on arrive au bout de l'exercice, le dossier semble ficelé. Je reprends contact avec « le service instructeur » au niveau de la région et c'est la surprise : l'étude préalable de faisabilité doit bien être faite par un prestataire extérieur !! C'était bien écrit noir sur blanc du côté de la région, mais c'était le grand flou artistique du côté de la chambre d'agriculture. Petite colère intérieure : mais comment suis-je donc passée à côté du problème ?? Il nous reste peu de temps pour rattraper la situation. Nous sommes mi-sept. et nous souhaitons déposer le dossier avant la fin sept. pour que les travaux puissent commencer fin octobre\*. Je me retourne alors vers la chambre d'agriculture et en insistant « avec force et conviction », le conseiller d'entreprise me propose la rédaction d'une note de synthèse qui permettra de valider mon travail. Je n'ai plus bien le choix. En espérant que ça passera du côté de la région.

Voilà, nous sommes le 17 octobre, le dossier est déposé, la note de synthèse a été acceptée en lieu et place de l'étude préalable de faisabilité. J'ai dû refaire le listing des dépenses prévisionnelles car je n'avais pas utilisé le bon modèle excel + quelques autres détails de procédure ... J'attends l'accusé de réception ... Même s'il y aura encore certainement des ajustements, j'espère que nous pourrons passer aux choses concrètes.

*\*Quelques explications sur le timing de l'affaire (si j'ai bien compris) :*

1) 10 oct. dépôt du dossier

2) 15 jours après : accusé de réception

*(il est possible de commencer les travaux à partir de ce jalon)*

3) 2 mois après : décision sur l'elligibilité du dossier

3) mars-avril 2020 : passage en commission

4) juin-juillet 2020 : décision finale d'attribution de subvention ou de rejet du dossier

## Le chantier grange

Ça avance tranquillement :

- Pose des cloisons, pose des portes
- Fin de l'installation électrique
- Joint des plaques de plâtre
- ...